

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-521

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 59**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la première phrase de l'alinéa 17, le montant :

« 117 millions d'euros »

est remplacé par le montant :

« 180 millions d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement est une mesure de coordination avec l'amendement I-832 du Gouvernement, qui augmente le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF), de manière à pouvoir faire progresser la dotation de solidarité rurale (DSR) de 180 M€ en 2017, contre une hausse de 117 M€ inscrite en PLF. Cette augmentation supplémentaire de 63 M€ est financée pour moitié par minoration des variables d'ajustement et pour moitié par écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI.